

Préparation au contingentement en cas de pénurie d'électricité





Programme

1. Qu'est-ce qu'une pénurie d'électricité ?
2. Quel est le risque ?
3. OSTRAL
4. Processus en cas de pénurie
5. Clients concernés
6. Fonctionnement du contingent
7. Votre rôle
8. Notre rôle
9. Outils à votre disposition
10. Questions
11. Énergie optimisée

1. Qu'est-ce qu'une pénurie d'électricité ?

Une pénurie d'électricité signifie un déséquilibre entre l'**offre** et la **demande** sur une longue période.

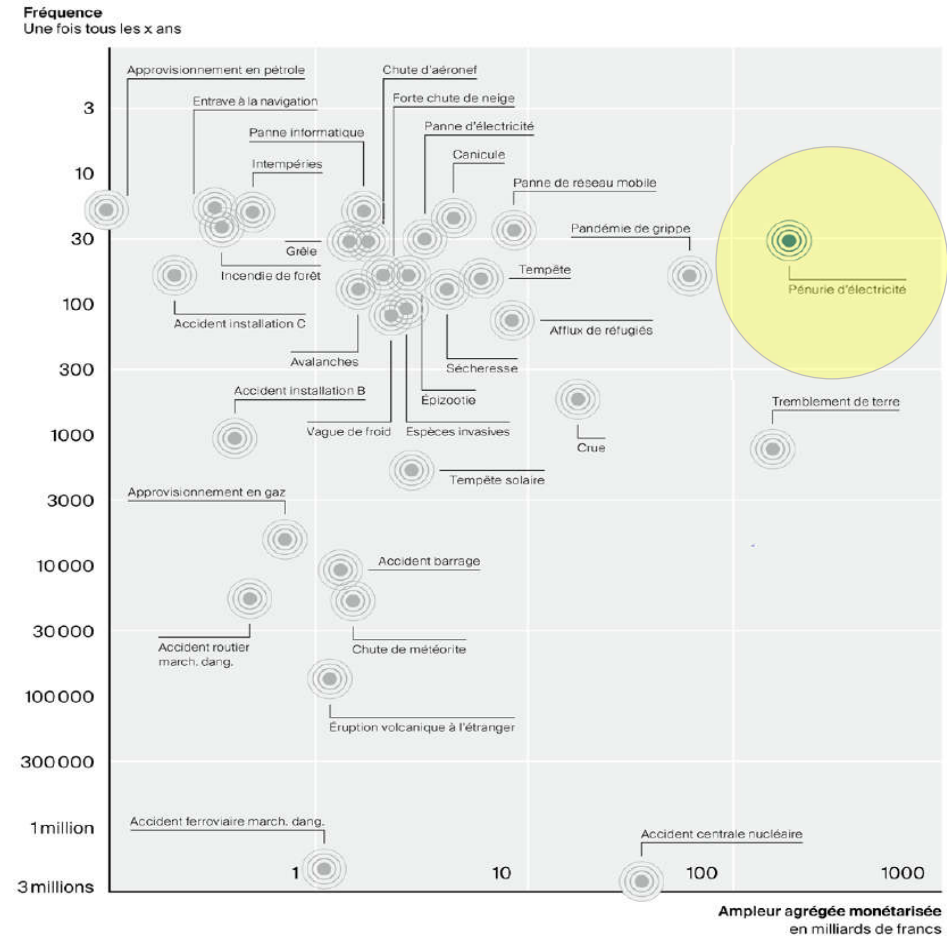


Il ne s'agit pas d'une interruption brusque et imprévue liée à un cas de force majeure.



2. Quel est le risque ?

Dans la cartographie des risques, la **pénurie d'électricité** est considérée comme l'un des plus graves !



<https://www.babs.admin.ch/fr/aufgabenbabs/gefaehrdrisiken.html>

<https://www.babs.admin.ch/fr/aufgabenbabs/gefaehrdrisiken/natgefaehrdanalyse/gefaehrddossier.html#ui-collapse-561>



2. Quel est le risque ?

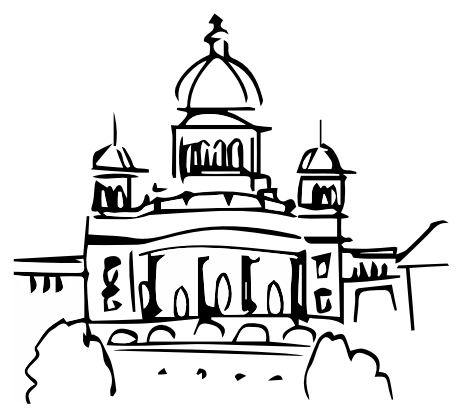
Le black-out !



La Confédération s'est donc dotée d'une organisation pour éviter cette situation.



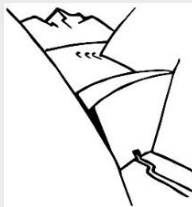
3. Qui est Ostral ?



OSTRAL exécute les mesures ordonnées par le Conseil fédéral en cas de pénurie de longue durée



Gestion de l'**offre**
= Pilotage de la production d'électricité



Gestion de la **demande**
= Pilotage de la consommation d'électricité

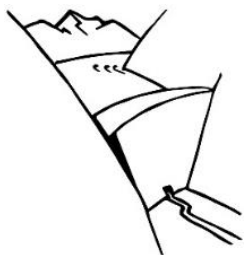



Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise

4. Quel est le processus ?



NP 1



Surveillance de l'approvisionnement

Suivi des stocks et de la consommation

NP 2



Mise en alerte

Appels à économiser l'électricité
(mesures facultatives)

NP 3



NP 4



Entrée en vigueur des mesures fédérales

- ★ Interdiction d'utiliser certains appareils
Ascenseur, piscine, climatisation, éclairage des vitrines
- ★ Contingentement des grands consommateurs finaux
 - ★ Mensuel
 - ★ Immédiat (journalier)
- ★ Délestage (coupure de courant)

Contingentement

Pour qui ?	Grands consommateurs
Comment ?	Obligation de réduire la consommation électrique
Pourquoi ?	Economiser l'énergie pour assurer le maintien des activités essentielles

-10 à -50%

Contingent = **quantité maximale d'énergie disponible** pour une période donnée

Possibilité d'utiliser le contingent librement, selon un plan de régulation individuel afin d'entraver le moins possible l'activité de l'entreprise.

Mesure d'économie « douce »

Objectif : éviter les délestages



Délestages cycliques

Mesure pouvant aller jusqu'à **4h de coupure et 4h d'approvisionnement**

★ Les conséquences seraient considérables pour l'économie et la population !

La devise doit donc être:

★ **Économiser suffisamment, de manière solidaire, afin d'éviter à tout prix les délestages!**

5. Qui sont les « grands consommateurs » ?

Grands consommateurs

Les grands consommateurs sont des consommateurs finaux

- dont la consommation annuelle est **supérieure ou égale à 100 000 kWh**
- qui bénéficient d'un **droit d'accès au réseau** au sens de l'art. 11 de l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI), qu'ils l'aient ou non exercé,
- disposant d'une **mesure de la courbe de charge**.

5. Cas particuliers



Consommateurs multisites



Possibilité de gestion de manière globale

Transports publics



Contingents spéciaux selon directives du Conseil fédéral

Consommateurs pertinents pour l'approvisionnement de base



Regroupements dans le cadre de la consommation propre



Les RCP consommant plus de 100 MWh/an sont contingentés.

6. Comment fonctionne le contingentement ?



	Contingentement immédiat	Contingentement mensuel
Délai d'application	Quelques jours	Quelques semaines
Période	Journée	Mois
Qui calcule le contingent?	Consommateur	SEVJ SA (GRD)

6. Qui détermine le contingentement ?

Conseil fédéral



Ordonnance sur le contingentement de l'énergie électrique

OSTRAL

Décision sur le taux de contingentement

Contingentement immédiat (journalier)

Contingentement mensuel

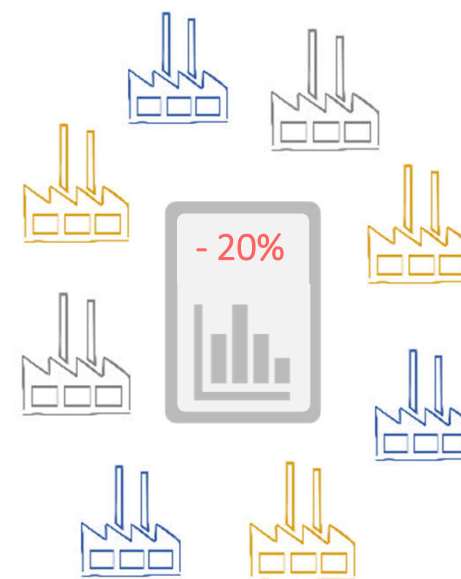
Grands consommateurs

Calcul du contingent d'électricité

GRD – SEVJ SA

Calcul du contingent d'électricité

Grands consommateurs





6. Comment se calcule le contingent mensuel ?

Contingent mensuel = quantité d'électricité disponible durant un mois

Exemple de calcul:

- Période de contingentement Mars 2022
- Période de référence Mars 2021
Même période de l'année précédente
- Taux de contingentement 80%
- Consommation pendant la période de référence 12 000 kWh
- Contingent pour mars 2021 $12\ 000\ \text{kWh} * 80\% = 9\ 600\ \text{kWh}$

Principe	Le consommateur contingenté est responsable du respect de son contingent.
Mode des économies	<p>Le consommateur final est libre de choisir le mode qu'il applique pour économiser de l'énergie, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none">• Réduction de l'activité en continu• Alternance de phase d'exploitation et d'interruption des activités• Suspension des activités non-prioritaires
Contrôle	OSTRAL a pour tâche de contrôler le respect des différents contingents.
Sanctions	<p>Mesures administratives</p> <ul style="list-style-type: none">• Réduction des attributions pouvant aller jusqu'au délestage (art. 40 LAP)• Poursuite pénale par les autorités cantonales (art. 55 LAP)

7. Quel est votre rôle ?



Préparatifs pour le contingentement

Dès aujourd'hui

- Vous familiariser avec OSTRAL à l'aide des informations et des documents reçus du GRD
- Fournir une **personne de contact responsable OSTRAL** au sein de votre entreprise
- Etablir un concept de réduction de votre consommation en cas de pénurie

Préparatifs en cas d'alerte

- Vous préparer à la mise en œuvre de mesures de contingentement
- Calculer votre contingent journalier (contingentement immédiat)

Activités pendant le contingentement

- Mettre en œuvre les mesures préparées pour réduire votre consommation
- Garantir le respect du contingent

8. Quel est notre rôle ?

Avant une pénurie

- **Vous informer**
- **Vous accompagner dans la préparation de votre plan de régulation**
- **Vous fournir des outils pour suivre votre consommation**

En cas d'alerte

- **Informez la personne de contact au sein de votre entreprise indiquée sur le formulaire OSTRAL**
- **Calculez votre taux de contingentement**
(contingentement mensuel)

Pendant la crise

- ★ **Vous communiquez votre contingent mensuel**
- ★ **Informez la personne de contact de l'évolution de la situation**
- ★ **Suivez votre consommation**
- ★ **Prenez des mesures en cas de non-respect du contingent**

9. Outils à votre disposition



- Informations OSTRAL : brochures, site internet <https://www.sevj.ch/entreprises/energies/ostral/>
- Site internet OSTRAL : www.ostral.ch
- Guide OFAE : www.au-courant.ch
- Outil de suivi des consommations
- Liste de partenaires capables de vous assister dans l'élaboration de votre plan de régulation



BREA
INGENIEURS
CONSEILS SA

PLANAIR

 **batismart**

 **AFRY**
AF PÖYRY

p+p project
solutions SA

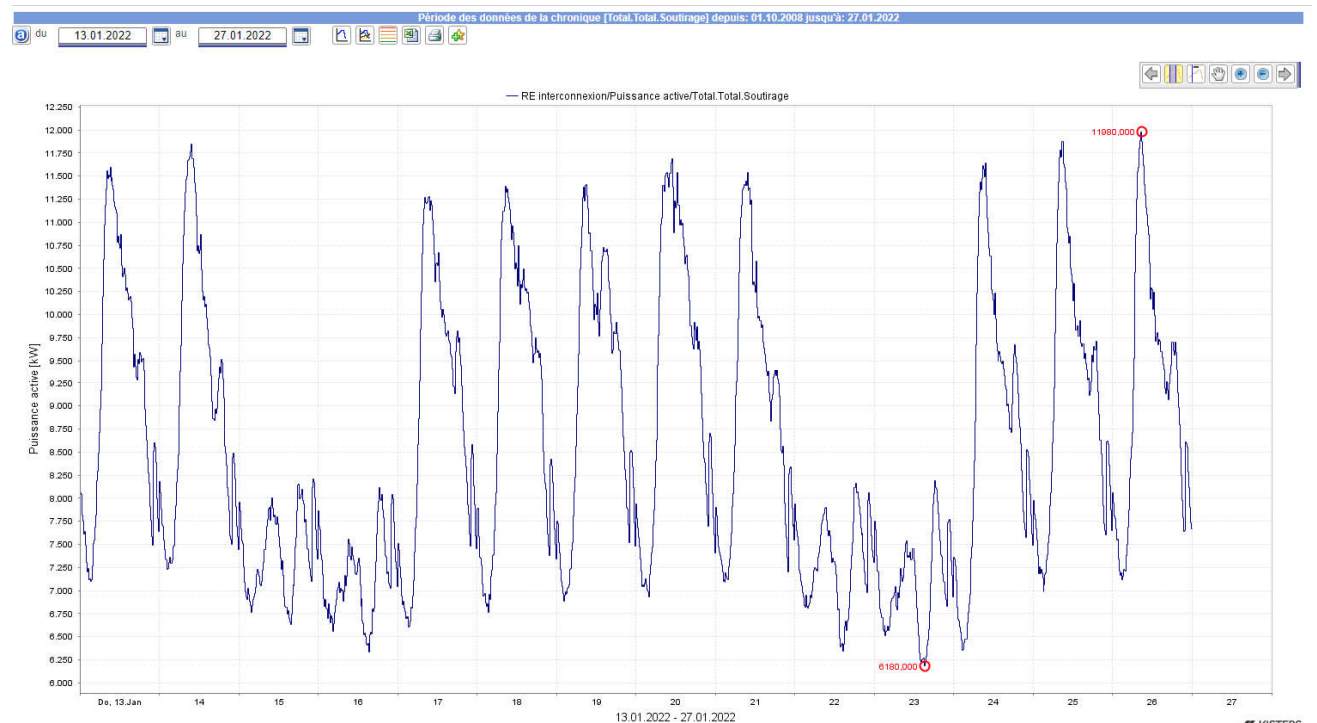
L. RICHARD Ingénieurs Conseils SA

9. Démonstration de l'outil de suivie de la consommation



SEVJ met à disposition de ses clients qui le désirent un accès au portail Belwisweb où la consommation peut être suivie.

Accès sur demande





Des questions ?



MERCI DE VOTRE ATTENTION

